



## PREREQUIS/PUBLIC

- **Opérateur** : personnel amenée à travailler à proximité des réseaux aériens ou enterrés avec ou sans engins. **Tout salarié intervenant sur les chantiers doit justifier de cette autorisation.**
- **Encadrant** : personnel en charge de la préparation administrative et technique des travaux. **Le chef de chantier et le conducteur de travaux doivent être titulaires de cette autorisation.**
- **Concepteur** : personnel en charge de la préparation et ou du suivi des travaux. **Les chefs d'entreprise ou leurs bras droits doivent être titulaires de cette autorisation.**



## DUREE

7 heures



## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, échanges d'expériences, mise en application.
- Matériel : ordinateurs et/ou tablettes connectés à internet.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : formateur qualifié AIPR Concepteur.



## MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM AIPR
- Questionnaire de satisfaction.



## OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et le guide technique.
- Repérer les risques liés aux réseaux.
- Lire et comprendre les plans.
- Comprendre le rôle des parties prenantes.
- Adopter les bonnes pratiques de sécurité.
- Réussir l'examen QCM officiel.



## PROGRAMME

**Module théorique**

- 1) Contexte réglementaire

- Réforme anti-endommagement
- Rôle des acteurs
- Responsabilités
- Sanctions
  
- 2) Identification des réseaux
  - Types de réseaux (gaz, électricité, eau, télécom...)
  - Lecture de plans
  - Codes couleurs normalisés
  
- 3) Préparation des travaux
  - Analyse des documents DT-DICT
  - Marquage-piquetage
  - Distances de sécurité
  
- 4) Techniques de travaux sécurisés
  - Travaux à proximité des réseaux sensibles
  - Utilisation d'engins
  - Procédures en cas d'incident
  
- 5) Conduite à tenir en cas d'endommagement
  - Arrêt des travaux
  - Sécurisation
  - Alerte des services compétents

### Moule examen : QCM officiel



#### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

##### Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

##### Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 10 pers) : dates, horaires et lieu au choix.
- En inter-entreprises : pas de session inter.



#### TARIF

Nous consulter.



## ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



## TAUX DE REUSSITE

100%



## TAUX DE SATISFACTION

98%